

Fiche de Données de Sécurité

Lingette nettoyant intra

Conformément à la réglementation CLP14



Version:1
Date de version:28/04/2021
Langue FR

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Lingette nettoyant intra

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Serviette imprégnée d'une solution légèrement lubrifiante destinée au nettoyage quotidien des appareils auditifs intra auriculaires, des embouts et contours, mais aussi des spéculums auriculaires et embouts auriculaires des stéthoscopes, et protections auditives en résine ou silicone. Il s'agit d'un mouchoir semi crêpé de 42 gr particulièrement résistant, absorbant et non abrasif. Déplié son format est de 130 x 160mm.

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom: RONT PRODUCTION
Rue: Z.I. du Val d'Argent - 24, rue de Salonique
Code postal/Ville: 95100 Argenteuil
Pays: France
Téléphone: 01.39.80.12.12
Email: info@ront.com www.ront.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy
Hôpital Central +33 3 83 22 50 50
ORFILA +33 1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Mentions de danger (H)
Flam. Liq. 2	H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement
Identificateurs du produit

Danger
-

Mentions de danger	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux -
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	
Mises en garde - Généralités	P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Mises en garde - Prévention	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. -
Mises en garde - Réponse	
Mises en garde - Stockage	P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Mises en garde - Élimination	P501 - Jeter le contenu et le récipient en conformité avec les réglementations locales.

2.3. Autres dangers

Pas de données disponibles

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
ethanol N°CAS:64-17-5 N°EC:200-578-6 N°IDX:603-002-00-5	C≤ 25.299%	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux	-	[1]
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylinden[5,6-c]pyran N°CAS:1222-05-5 N°EC:214-946-9 N°IDX:603-212-00-7	C≤ 0.004%	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	-	-

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

3.2. Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

3.3. Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: <p>En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).</p> <p>Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.</p> <p>Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.</p>
En cas d'inhalation	: <p>Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p>
Après contact avec la peau	: <p>Laver avec de l'eau et du savon.</p> <p>Remplacer les vêtements contaminés et trempés.</p>
En cas de contact avec les yeux	: <p>En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.</p> <p>Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.</p> <p>Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p>

- En cas d'ingestion : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.
NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs : Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Notes pour le médecin : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse.
Poudre d'extinction.
Dioxyde de carbone (CO₂).
Sable.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

- Ne pas inhaller les gaz d'explosion et d'incendie.
- Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
- Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
- Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
- Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
- Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Mettre les personnes en sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
- Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.
- Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres sections

- Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

- Elimination des déchets : voir la section 13.
- Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

- Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Précautions pour le stockage en commun

- Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Substance	Valeur	Unité	Type
ethanol CAS : 64-17-5 (BE)	1907	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (BE)	1000	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	9500	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	5000	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	1900	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	1000	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (CH)	960	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (CH)	500	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (CH)	1920	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
ethanol CAS : 64-17-5 (CH)	1000	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)

Pas de données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Equipement de protection individuelle



Protection des yeux et du visage

- : Protection oculaire appropriée: Porter un équipement de protection oculaire.
Protections oculaires recommandées: Lunettes

Protection de la peau

- : **Protection des mains:**
- Porter des gants de protection.
 - Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.
 - N'utiliser les gants qu'une seule fois.
 - Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.
 - La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.
 - Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.
 - Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.
- Protection du corps: Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

- : Appareil de protection respiratoire: Aucune donnée disponible.
Remarque: Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Lingette imprégnée de la solution liquide
Couleur :	Solution liquide incolore
Odeur :	Caractéristique du thé vert
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
pH :	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	Pas de données disponibles
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité :	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	Pas de données disponibles
Solubilité(s) :	Pas de données disponibles
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	Pas de données disponibles

Température d'auto-inflammabilité :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

ethanol (CAS: 64-17-5)

Espèce	: Pas de données disponibles
Sexe	: Pas de données disponibles
Directives	: Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	8 300	mg/kg bw
Conclusion		: Aucun effet négatif observé	

11.2. Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.3. Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.4. Corrosion cutanée

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de données disponibles

11.5. Lésions oculaires

Données sur le mélange

Le produit est classé Eye Irrit. 2 selon le règlement de référence.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Substances

éthanol (CAS: 64-17-5)

Type de test	:	Pas de données disponibles
Espèce	:	Pas de données disponibles
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Type de méthode	:	Pas de données disponibles
Concentration	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

11.6. Sensibilisation de la peau

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de données disponibles

11.7. STOT RE

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

ethanol (CAS: 64-17-5)

Espèce	:	subchronique, souris
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Voie d'administration	:	Orale

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Résultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL	-	=	9 400	mg/kg de poids corporel/jour

Conclusion : Aucun effet négatif observé

11.8. STOT SE

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de données disponibles

11.9. STOT RE

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de données disponibles

11.10. Carcinogénicité

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

Pas de données disponibles

11.11. Toxicité pour la reproduction et le développement

Données sur le mélange

Pas de données disponibles

Substances

ethanol (CAS: 64-17-5)

Type de test	: Pas de données disponibles
Espèce	: subchronique, souris
Sexe	: Pas de données disponibles
Directives	: Pas de données disponibles
Voie d'administration	: Orale
Durée d'exposition/valeur	: Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	: Pas de données disponibles
Concentration	: Pas de données disponibles

Paramètre	Résultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL	-	=	20 700	mg/kg de poids corporel/jour

Conclusion : Effet sur la fertilité : Aucun effet négatif observé

Type de test	: Pas de données disponibles
Espèce	: subchronique, rat
Sexe	: Pas de données disponibles
Directives	: Pas de données disponibles
Voie d'administration	: Inhalation
Durée d'exposition/valeur	: Pas de données disponibles

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Résultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEC:	-	=	30 400	mg/m3

Conclusion : Effet sur la toxicité du développement : Aucun effet nocif observé

Type de test : Pas de données disponibles
 Espèce : subchronique, rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Inhalation
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Résultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEC:	-	=	19 000	mg/m3

Conclusion : Neurotoxicité : Effet indésirable observé

Type de test : Pas de données disponibles
 Espèce : subchronique, rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Inhalation
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Résultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEC:	-	=	40 000	mg/m3

Conclusion : Immunotoxicité : Aucun effet nocif observé

11.12. Génotoxicité

Données sur le mélange
 Pas de données disponibles

Substances
 Pas de données disponibles

11.13. Génotoxicité in vitro

Données sur le mélange
 Pas de données disponibles

Substances
 Pas de données disponibles

11.14. Sensibilisation respiratoire

Données sur le mélange
 Pas de données disponibles

Substances
 Pas de données disponibles

11.15. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aquatique court terme

Substances

ethanol (CAS: 64-17-5)

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	4
Unité	:	journées
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	12.7 - 12.9	g/L
CL0:	7.96	g/L
CL50:	14.2 - 15.4	g/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Catégorie	:	Invertébrés aquatiques
Espèce	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC1 (2 h)	10	g/L
EC1 (2 h)	10	g/L
LC50 (48 h)	5.012	g/L
EC1 (2 h)	10	g/L
EC1 (2 h)	10	g/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Catégorie	:	Algues d'eau douce
Espèce	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10 ou NOEC	11.5	mg/L
EC50:	275	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Catégorie : les algues marines

Espèce : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10 ou NOEC	1.58	g/L
EC50:	1.9 - 1.97	g/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Catégorie : plantes d'eau douce
 Espèce : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10 ou NOEC	280	mg/L
EC50:	4.432	g/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Catégorie : micro-organismes
 Espèce : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	5.8	g/L

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité aquatique long terme

Substances

ethanol (CAS: 64-17-5)

Animaux/Catégorie : Poisson
 Espèce : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 5
 Durée d'exposition/unité : journées

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	250 - 1 000	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Catégorie : Invertébrés aquatiques
 Espèce : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité

LC50 (48 h)	9.248	g/L
LC50 (9 jours)	454	mg/L
LC50 (10 jours)	1.806	g/L
NOEC (9 jour)	9.6	mg/L
NOEC (10 jour)	2 - 9.6	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité terrestre court terme

Substances

ethanol (CAS: 64-17-5)

Animaux/Catégorie	: Plantes terrestres
Espèce	: Pas de données disponibles
Directives	: Pas de données disponibles
Durée du test	: Pas de données disponibles
Unité	: Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50/LC50	633	mg/kg sol d.w.

Remarques : Pas de données disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Élimination des produits/emballages

Codes déchet

- La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets

- Déchets exigeant une surveillance spéciale.
- Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
- Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

- Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.
- Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
- Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
- Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.
- Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque

- Pour le recyclage, contacter le fabricant.
- Collecter les déchets séparément.
- Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.
- Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.
- En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	1170	1170	1170	1170
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Classe ou division	3	3	3	3
Étiquette (s) de danger				
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles

14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette SDS a été ETABLIT conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne

Règlement : REACH : Annex XVII (Restrictions)

Substance	CAS	EC
ethanol	64-17-5	200-578-6

Règlement : Tableaux des maladies professionnelles

Substance	CAS	TMP N°
ethanol	64-17-5	RG: 84
propan-2-ol	67-63-0	RG: 84

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée.

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 28/04/2021
 Date de version : 28/04/2021
 Date d'impression : 28/04/2021

16.1. Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N ° ONU: Numéro des Nations Unies.

N ° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Aquatic Acute 1	Très毒ique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations

nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.